

| | | |
|---|---|------------|
|  | CONDITIONS D'ANNULATION MAISON BARTIMEE 2025 -2026 | 1/1 |
|---|---|------------|

La Maison Bartimée se réserve le droit d'annuler l'atelier si le nombre minimal d'inscrits n'est pas atteint. L'acompte versé par le participant sera remboursé en totalité ou reporté sur un atelier ultérieur à la demande du participant.

Si le participant annule son inscription,

- **Plus de 30 jours** avant le début de l'atelier, le participant pourra reporter sa présence sans frais supplémentaires à une date ultérieure disponible ou à un autre atelier ou demander le remboursement au tarif de l'atelier
- **Entre 15 et 30 jours** avant le début de l'atelier, le participant pourra reporter sa présence sans frais supplémentaires à une date ultérieure disponible ou à un autre atelier ou demander un remboursement de 50% du tarif de l'atelier
- **Entre 8 et 15 jours** avant le début de l'atelier, le participant pourra reporter sa présence sans frais supplémentaires à une date ultérieure disponible ou à un autre atelier ou demander un remboursement de 25% du tarif de l'atelier
- **Moins de 8 jours** avant le début de l'atelier ou du parcours, l'atelier est dû.

En **cas de force majeure** (justificatif demandé) les conditions d'annulation de plus de 30 jours avant l'atelier s'appliquent.